



Titre séjour visiteur et absence du territoire

Par **Joycey**, le **27/02/2019** à **02:57**

Bonjour,

Titulaire d'un titre de séjour visiteur d'un an, je souhaite me rendre au Togo, combien de temps maximum puis-je rester sur place ?

Merci par avance.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2019** à **07:09**

Bonjour,

Tout le temps que vous voudrez, vous pouvez même décider de ne pas revenir en France mais au bout de l'année écoulée, année de validité de votre titre de séjour, il ne sera pas renouvelé.

Par **Joycey**, le **27/02/2019** à **07:29**

Merci pour votre réponse. Y a-t-il un texte de loi qui appuie cela ?

J'ai eu différents sons de cloche à la préfecture. Certains disent de ne pas rester hors de France plus de 6 mois, d'autres plus de 3 mois.

J'ai eu des difficultés lors du renouvellement de mon titre car j'étais resté 7 mois au Bénin. Le titre ne m'a été délivré qu'après 9 mois et plusieurs récépissés.

Par **Tisuisse**, le **27/02/2019** à **07:45**

Voyez votre avocat.